



communiqué 14 mars 2022

Notre santé, nos hôpitaux dans le sud-Aveyron

Nous affirmons que

- le maintien des deux structures hospitalières de proximité est nécessaire
- la modernisation de ces structures doit se faire pour permettre d'y assurer correctement les services d'un hôpital général et développer les nouveaux outils nécessaires pour faire face aux défis de santé de notre époque,
- la complémentarité entre les deux structures et la prise en charge graduée avec le CHU doit se traduire par un accès facilité aux spécialités sans attendre à la proximité,
- l'appui aux médecins généralistes est un rôle essentiel de l'hôpital, que l'ARS doit aider à la mise en place de Centres de Santé pour permettre un travail en collectif et l'installation de médecins salariés pour venir appuyer les médecins libéraux et assurer leur remplacement si nécessaire,
- le recrutement, la formation, l'installation et le paiement des médecins et personnels de santé doivent être revus pour éviter la désertification en cours
- si le projet de fusion se met en place, il faudra envisager de rouvrir ces structures de proximité afin de répondre aux évolutions qu'imposent les bouleversements environnementaux, en particulier sur les transports, car nous refusons l'abandon et la ségrégation sociale.

Dans l'immédiat

- nous entendons faire respecter les engagements sur le maintien des services durant la période transitoire, pris par la Direction, des présidents de Commissions Médicales et des Mairies (en particulier les urgences et les maternités)
- nous lutterons pour le recrutement et paiement correct des médecins et personnels
- nous travaillerons à une mobilisation de la population pour une prise en charge globale de la santé, en commençant par les moyens d'être en bonne santé jusqu'à une prise en charge graduée ou les proches puissent accompagner les malades,
- nous nous assurerons que les améliorations annoncées sont mises en oeuvre
- nous pousserons à l'amélioration des moyens de transports, notamment collectifs, pour contribuer à l'accès de tous aux lieux de soins.

Délibération adoptée par l'assemblée générale de 2022
Bernard Bouillot, Rose Combes (co-présidents)